

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00400

Numéro SIREN : 792 781 353

Nom ou dénomination : LE BIEN ETRE

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2019 sous le numéro de dépôt 5475

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DRAGUIGNAN

Palais de Justice CS 60223
83006 DRAGUIGNAN Cédex
IBAN: FR79 4003 1000 0100 0035 7892 M97
INTERNET: www.infogreffe.fr
TEL : 04.94.50.83.27

RECEPISSE DE DEPOT

LE BIEN ETRE

zone artisanale la Lauve Migranon
83790 Pignans

V/REF :

N/REF : 2013 B 400 / 2019-B-5475

Le greffier du tribunal de commerce de Draguignan certifie qu'il a reçu le 05/09/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2019.

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 03/09/2019

Rapport de gestion

Concernant la société

LE BIEN ETRE

Société à responsabilité limitée

zone artisanale la Lauve Migranon

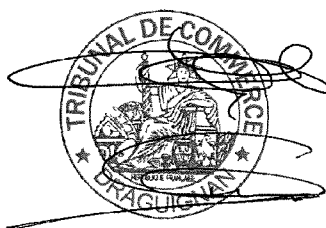
83790 Pignans

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-5475 le 05/09/2019

R.C.S. DRAGUIGNAN 792 781 353 (2013 B 400)

Fait à DRAGUIGNAN le 05/09/2019,

LE GREFFIER-SELARL C.LESTOURNELLE-HALLEZ



SARL LE BIEN ETRE

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

- 5 SEP. 2019

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le n°

Société A Responsabilité Limitée

au capital de 3 000€

Siege social :

ZA La Lauve Migranon

83790 PIGNANS

RCS DRAGUIGNAN 2013 B 400 - 792 781 353

Rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2019

Madame et Chère associée,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2019 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1- ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 208 762€, alors que pour l'exercice précédent, il était de 244 446€, soit une diminution de -15 %.

Le résultat net comptable se solde par un déficit d'un montant de -11 355€, soit -5 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 220 626€ contre 251 494 € pour l'exercice précédent soit une diminution de -12 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 231 982€ contre 251 238€ pour l'exercice précédent soit une diminution de -8 %.



SARL LE BIEN ETRE

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 3 000€
Siege social :
ZA La Lauve Migranon
83790 PIGNANS
RCS DRAGUIGNAN 2013 B 400 - 792 781 353

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

- 5 SEP. 2013

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le n°

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille dix neuf
et le trois septembre à quinze heures,

Les associés de la Sarl Le Bien Etre
au capital de 3 000€,
dont le siège social est à Pignans (83790) ZA La Lauve Migranon,
se sont réunis au dit siège en assemblée ordinaire annuelle.

Etaient présents:

Monsieur MAZZONE Sauveur	150 Parts de 10 €
Madame BRUGIROUX Anne-Marie	150 Parts de 10 €
Total	300 Parts de 10 €

Soit la totalité des associés représentant l'entier capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur MAZZONE Sauveur qui constate que la totalité des associés est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il indique qu'il ne sera pas tenu de feuille de présence, le présent procès verbal étant signé par tous les associés.

Monsieur MAZZONE Sauveur rappelle l'ordre du jour, à savoir:

- Lecture du rapport du gérant sur les comptes sociaux arrêtés au 31 mars 2019, et de son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L223-19 du nouveau code de commerce.
- Approbation des dits rapports ainsi que du bilan, des comptes d'exploitation et de résultat, de l'inventaire et de tous les tableaux annexes se rattachant à la même période.
- Quitus à la gérance de sa gestion durant l'exercice écoulé.
- Affectation du résultat.

13 AB

Le président met à la disposition des associés les documents suivants dont il donne lecture:

- Rapport de la gérance (Doc. annexé n°1)
- Rapport spécial de la gérance (Doc. annexé n°2)
- L'ordre du jour.

Ces lectures terminées, le président déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes ont été proposées au vote des associés.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gérance relatif à l'exercice clos le 31 mars 2019 décide d'approuver celui-ci, de même que le bilan, les comptes d'exploitation et de résultat, l'inventaire, et tous les tableaux comptables annexes se rattachant au dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve, sans exception ni réserve, le rapport spécial de la gérance en donne quitus entier et définitif à la gérance pour sa gestion durant l'exercice clos le 31 mars 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

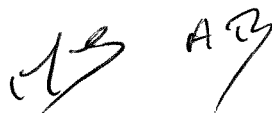
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos au 31 mars 2019 s'élevant à la somme de 11 351,16€ au compte report à nouveau.

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établit ainsi :

- Capital social	:	3 000,00€
- Report à nouveau Créiteur	:	<u>24 942,02€</u>
Situation nette	:	<u>(21 942,02€)</u>

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signature and initials, possibly 'AS' or 'AB', in black ink.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, en application des dispositions de l'article L223-19 du nouveau code de commerce, l'ensemble des conventions passées entre la société et les associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Malgré la perte de plus de la moitié du capital, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, les associés ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un original des présentes en vue d'effectuer toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

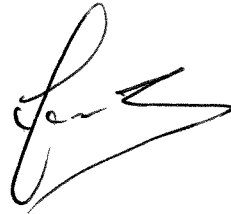
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée quinze heure trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés présents, pour servir et valoir ce que de droit.

Mme BRUGIROUX Anne- Marie



Monsieur MAZZONE Sauveur





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01042018

SARL SARL LE BIEN ETRE

Z.A. LA LAUVE MIGRANON

SIRET 7 9 2 7 8 1 3 5 3 0 0 0 1 8

83790 PIGNANS

Adresse du siège social:

Ancienne adresse en cas de changement:

BIEN ETRE -

sca

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%

Déficit 10 656

Bénéfice imposable à 15%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme
imposables à 19%

Autres PV
imposables à 19%

PV à long terme
imposables à 0%

PV exonérées (art.
238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44
sexdecies

Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur,
art 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

Recettes nettes soumises à la contribution 2 50%

Nom
NIF

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom
NIF

comptabilité informatisée ?

OUI x NON

Si o

CEGID

S.C DES MAURES
A LA LAUVE MIGRANON

83790 PIGNANS

Tél: . 2 0 . 5 8

Tél:

Date:

Lieu PIGNANS

Qualité et nom du signataire:

Gérant

Signature

MAZZONE SAUVEUR

- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 94 900€ et représentent 45 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de -5 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 8 766€ et représentent 4 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un déficit de 22 442€ soit 11 % du chiffre d'affaires hors taxes.

2 - PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3 - INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

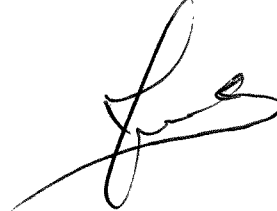
Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

4 - CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

A Pignans, le 02 septembre 2019
M. Sauveur MAZZONE



Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2019

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	80 202	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SARL SARL LE BIEN ETRE

ANNÉE 2018 ou exercice

du 01/04/2018

Adresse Z.A. LA LAUVE MIGRANON 83790 PIGNANS

au 31/03/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	
Nom et qualité du signataire MAZZONE SAUVEUR Gérant		A PIGNANS le _____ Signature,	

Cegal Group

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise SARL SARL LE BIEN ETRE Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise Z.A. LA LAUVE MIGRANON 83790 PIGNANS

Numéro SIRET * 7 9 2 7 8 1 3 5 3 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	13 947	21 180
	Immobilisations financières * (1)	040	042	227	27
	Total I (5)	044	048	14 174	21 207
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	4 672	5 675
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés*	068	070		
	{ Autres * (3)	072	074	6 515	6 997
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	4 246	4 653
	Charges constatées d'avance *	092	094	69	828
	Total II	096	098	15 503	18 153
	Total général (I+II)	110	112	29 677	39 360
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 000	3 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131			
	Report à nouveau	134		(13 587)	(13 843)
	Résultat de l'exercice	136		(11 355)	256
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		(21 942)	(10 587)
	Provisions pour risques et charges	154		1 763	821
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		13 787	12 364
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		36 070	36 762
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		49 857	49 125
Total général (I + II + III)		180		29 677	39 360
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	850
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Exercice N-1 clos le	13	1	0	3	2	0	1	8
----------------------	----	---	---	---	---	---	---	---

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL SARL LE BIEN ETRE

31/03/2019

Détail des réintégrations diverses		
AMENDES MAJORATIONS URSSAF		699
Total des réintégrations diverses	330	699

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL SARL LE BIEN ETRENéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	23 163	442	650	444	1 934	446	21 879	21 879
	Installations générales agencements divers	450	23 648	452		454	295	456	23 353	23 353
	Matériel de transport	460	3 200	462		464		466	3 200	3 200
	Autres immobilisations corporelles	470	2 047	472		474	249	476	1 798	1 798
Immobilisations financières		480	27	482	200	484		486	227	227
TOTAL		490	52 085	492	850	494	2 478	496	50 457	50 457

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	16 398	532	4 199	534	1 884	536	18 713
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	10 657	542	2 516	544	287	546	12 886
	Matériel de transport	550	1 868	552	1 067	554		556	2 935
Autres immobilisations corporelles		560	1 955	562	42	564	249	566	1 748
TOTAL		570	30 878	572	7 824	574	2 420	576	36 283

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	
	ACHAT ROTISSOIRE	AC+ FLYERS	GIFI TONNELLE	PIHET FRITEUSE	PIHET REFRODISSEUR	
	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1	600	550	50		(50)			
2	295	287	8		(8)			
3	249	249						
4	479	479						
5	855	855						
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	2 478	580	2 420	582	58	584	586
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	(58)	585	597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SARL LE BIEN ETRE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	821	622	1 763	624	821	626	1 763
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	821	682	1 763	684	821	686	1 763

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	17 409
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	17 409
Déficits de l'exercice	860	10 656
Total des déficits restant à reporter	870	28 065

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	23 194
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 251
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SARL SARL LE BIEN ETRE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/04/2018		et clos le : 31/03/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	4
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	208 762
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	208 762
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	21
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	21
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	83 185
Variation négative des stocks				145	1 003
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	20 751
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	104 942
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	103 841
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	103 841
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	208 762	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024	01/01/2018	160	31/12/2018
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 1 9

N° SIRET 7 9 2 7 8 1 3 5 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SARL LE BIEN ETRE

ADRESSE (voie) Z.A. LA LAUVE MIGRANON

CODE POSTAL 83790

VILLE PIGNANS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MAZZONE Prénom(s) SAUVEUR

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 310363 N° Département Commune CAPO D'ORLANDO Pays

Adresse : N° 7 Voie RUE JUIVERIE

Code postal 83790 Commune PIGNANS Pays

Titre (2) Mme Nom patronymique BRUGIROUX Prénom(s) ANNE MARIE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 280862 N° Département Commune VAULX EN VELIN Pays

Adresse : N° 7 Voie RUE JUIVERIE

Code postal 83790 Commune PIGNANS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
CHARGES CONSTATEES D AVANCE			69.47
31/03/2019 EX SACEM	69.47		
COMPTES DE PASSIF			
PROVISION CONGES PAYER			5 843.63
31/03/2019 EX PROVISION CONGES PAYER		5 843.63	
TAXE D'APPRENTISSAGE A PAYER			545.37
31/03/2019 EX TAXE D'APPRENTI 2018 A PAYER		545.37	
ORDURES MENAGERES A PAYER			90.40
31/03/2019 EX ORDURES MENAGERES 2018		90.40	
AGIOS A PAYER			16.64
31/03/2019 EX AGIOS A PAYER		16.64	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
PENALITES ET AMENDES			699.00
09/10/2018 OD URSSAF MAJO OCT 2017	376.00		
09/10/2018 OD URSSAF AVRIL 2018	123.00		
09/10/2018 OD URSSAF JANVIER 2019	200.00		
VALEUR COMPTABLE ELEMENT CEDE			58.00
31/03/2019 OD Cession / Rebut au 31/03/2019	50.00		
31/03/2019 OD Cession / Rebut au 31/03/2019	8.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
PRODUIT EXCEPTIONNEL			11 843.63
31/03/2019 OD ABANDON C/C RMF		11 843.63	